

Conditions d'application de la GORENJE G3

1. Durée et début des prestations

1.1 Conformément aux dispositions légales applicables en matière de garantie légale de conformité, la société Gorenje France SAS garantit les Produits pendant un délai de deux (2) ans après la délivrance du Produit chez l'utilisateur, cette garantie incluant les défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation desdits Produits. Avec la souscription gratuite au contrat « Gorenje G3 », Gorenje France SAS prend à sa charge les frais de réparation pour une période d'un (1) an supplémentaire à la garantie contractuelle. La Gorenje G3 ne peut en aucun cas réduire ou modifier la garantie légale des vices cachés.

1.2 La réparation de l'appareil ou le remplacement de pièces n'entraîne aucunement la prolongation de la période de validité du contrat Gorenje G3.

2. Conditions

2.1 L'appareil Gorenje a été acquis auprès d'un revendeur agréé en France métropolitaine.

2.2 Cette garantie est valable uniquement pour un seul appareil Gorenje enregistré et ne peut pas être appliqué à d'autres appareils. En cas de changement de propriétaire, la validité du certificat se poursuit uniquement en cas d'accord de la part de Gorenje France SAS.

2.3 L'inscription à la Gorenje G3 et donc sa souscription doit avoir lieu dans les 7 jours suivant l'achat du produit.

2.4 Les prestations dans le cadre de la Gorenje G3 sont exclusivement effectuées en France métropolitaine (sont exclus les DROM-COM, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et l'Andorre). Lorsque l'accès terrestre est impossible, des frais complémentaires seront perçus pour ces déplacements spécifiques (par exemple, interventions insulaires).

2.5 En cas de réparation, vous êtes dans l'obligation de présenter la facture d'achat établie à votre nom pour l'appareil à réparer.

3. Contenu et étendue

3.1 En cas de panne, Gorenje France SAS intervient dans un délai approprié, soit par la réparation, soit par le remplacement des pièces concernées ou de l'appareil. Les frais de transport, de déplacement, de main-d'œuvre et de remplacement de pièces sont à la charge de Gorenje France SAS. Les pièces ou les appareils remplacés deviennent la propriété de Gorenje France SAS.

3.2 Les prestations effectuées dans le cadre de la Gorenje G3 doivent exclusivement être effectuées par le service après-vente de Gorenje France SAS. Si le diagnostic du technicien ne laisse apparaître aucune anomalie couverte par la Gorenje G3 et qui pourrait engager la responsabilité de Gorenje France SAS, les frais de déplacement et de main d'œuvre seront facturés au client selon les tarifs en vigueur.

3.3 Si la réparation se révèle techniquement impossible, Gorenje France SAS se réserve le droit de dédommager l'acheteur à hauteur de la valeur actuelle de l'appareil ou avec un appareil de même valeur. Si l'indemnisation choisie est le remboursement de la valeur actuelle du produit, la Gorenje G3 perd sa validité. Si l'appareil est remplacé, le temps restant de la période de validité du certificat de garantie est reporté sur l'appareil de remplacement.

3.4 Sauf cas de malveillance ou de négligences graves du SAV de Gorenje France SAS, la Gorenje G3 ne donne lieu à aucun remboursement de dommages et intérêts par Gorenje France SAS. Pour toute réclamation, vous devez vous adresser par écrit au Service Clients de Gorenje France SAS. Tout litige sera, à

défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du tribunal compétent dont dépend le siège de la société Gorenje France SAS.

3.5 La fourniture des pièces d'esthétique, des consommables et des accessoires n'est pas comprise dans la prestation.

4. Clauses d'exclusion

Sont exclus de la Gorenje G3 les défauts et pannes liés :

- A une mauvaise installation, par exemple, si elle ne respecte pas les réglementations de sécurité en vigueur ou les instructions de la notice de montage, d'installation ou du mode d'emploi.
- A une utilisation non conforme tels que des appareils électroménagers utilisés à des fins professionnelles dans des hôtels, commerces ou collectivités ainsi qu'une manipulation ou une surcharge incorrecte de l'appareil, par exemple, utilisation d'un détergent, d'une lessive ou de produits chimiques non appropriés.
- Aux dégâts dus à des facteurs extérieurs tels qu'un transport incorrect, des chocs, des intempéries, incendie ou explosion ainsi que les dommages causés par des actes de vandalisme ou de malveillance, vol ou tentative de vol.
- A des réparations ou modifications effectuées par un service après-vente non agréé par Gorenje France SAS.
- A l'utilisation de pièces qui ne sont pas d'origine Gorenje et d'accessoires non agréés par Gorenje, pouvant donner lieu à des modifications des caractéristiques techniques du produit.
- Au bris de verre et aux ampoules défectueuses.
- Aux surtensions électriques ou aux installations défectueuses.
- Au non-respect des instructions d'entretien et de nettoyage indiquées dans le mode d'emploi.
- A toute omission ou déclaration intentionnellement fautive, ainsi qu'en cas de force majeure (par exemple, grève, inondation, tremblement de terre, guerre, etc...).

5. Protection des données personnelles

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression auprès du Service Clients Gorenje, 67 rue Anatole France 92300 Levallois Perret ou gat@gorenje.fr. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre demande. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées peuvent être utilisées par Gorenje France SAS à des fins commerciales. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de contacter le Service Clients Gorenje.